

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à au conseil municipal	! Qui ont ! pris ! En exercice ! part à la ! délibération
11	9

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL

DATE DE LA CONVOCATION

8 septembre 2014

Absent excusé : M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN,

Absent s, DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE . Fabrice

DATE DE L'AFFICHAGE

8 septembre 2014

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

**Approbation du rapport
de la C.L.E.C.T.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a achevé la rédaction du rapport d'évaluation des charges transférées pour les communes de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure.

Il rappelle que le rapport doit être validé à la majorité qualifiée par les conseils municipaux. Le conseil communautaire a validé le rapport d'évaluation des charges transférées.

Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport. Vu :

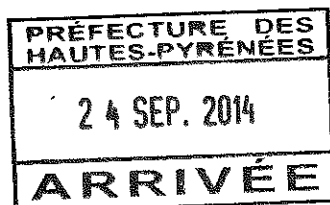
- Le code général des impôts
- Le rapport d'évaluation des charges transférées adopté à l'unanimité par la CLECT du 28 Avril 2014

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote :

Pour 4 Contre 2 Abstention 3

Fait et délibéré à Sailhan, les jours, mois et an que dessus
 Pour extrait conforme,

Fait à Sailhan , le 12 septembre 2014
 Le Maire, Didier BRUN



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à : Qui ont pris
 au conseil municipal : En exercice : part à la délibération

1 1
 11 1 11 9

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL.

Absent excusé. M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN

Absent s. DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE. Fabrice

DATE DE LA CONVOCATION

8 septembre 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

8 septembre 2014

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

Montant de la redevance
 d'occupation du domaine
 public par les ouvrages
 des réseaux publics de
 transport et de
 distribution d'électricité

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil du décret n°2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au Conseil :

de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum

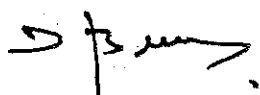
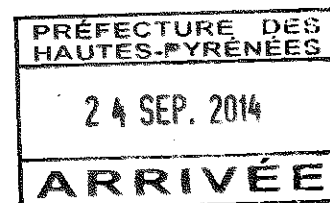
que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier ou de tout autre index qui viendrait lui être substitué.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

ADOpte à l'unanimité les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Fait et délibéré en Mairie à Sailhan, le 12 septembre 2014

Le Maire, Didier BRUN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris part à la délibération
11	11

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents, Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL

Absent excusé: M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN

Absent s: DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE. Fabrice

DATE DE LA CONVOCATION

8 septembre 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

8 septembre 2014

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

**Exploitation d'une coupe
de bois sur forêt indivise
avec St Lary**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet d'exploitation de coupe de bois à débarder par câble dans la forêt indivise entre Sailhan et St Lary Soulan (parcelles 17 pie, 18 pie et 19 pie)

Il expose que le projet de travaux s'élève à 241230 euros.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **approuvent à l'unanimité**

- approuvent ce projet de travaux

- sollicitent l'octroi d'une aide publique du Conseil Régional d'un montant de 85 400 euros.

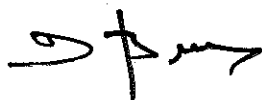
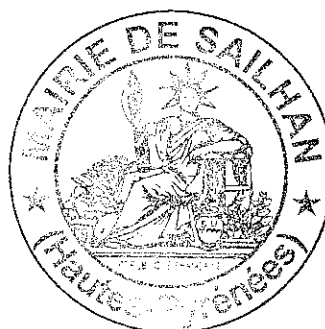
S'engagent à financer s'il y a lieu la part des dépenses qui ne sera pas couverte par la vente du bois et les subventions

- délèguent à la commune de St Lary Soulan la maîtrise d'ouvrage pour mener les opérations depuis la demande de financement jusqu'à l'exploitation et la vente du bois

- Autorisent le Maire à signer tous les documents nécessaires à son exécution

Fait et délibéré en Mairie à Sailhan le 12 septembre 2014

Le Maire, Didier BRUN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL

Absent excusé : M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN

Absent s. DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE . Fabrice

DATE DE LA CONVOCATION

8 septembre 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

8 septembre 2014

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

**Assujettissement du
budget annexe eau et
assainissement à la TVA**

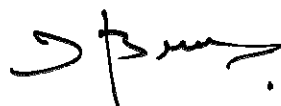
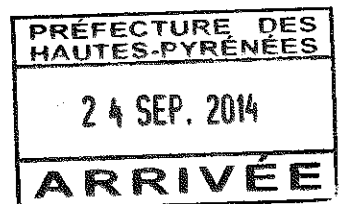
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer pour assujettir le budget annexe de l'eau assainissement à la TVA
ceci permettra d'être en conformité avec la réglementation M49 et permettra de surcroît de récupérer la TVA payée sur les travaux.
Bien évidemment, les recettes d'eau seront également soumises à TVA

Le conseil après en avoir délibéré vote pour à l'unanimité et :

- accepte le principe d'assujettissement à la TVA du Budget eau
- charge Monsieur le Maire d'accomplir les démarches nécessaires

Fait et délibéré en Mairie à Sailhan le 12 septembre 2014

Le Maire, Didier BRUN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris ! En exercice ! part à la délibération
11	11
1	9

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents, Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL

DATE DE LA CONVOCATION

8 septembre 2014

Absent excusé, M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN

Absent s, DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE Fabrice

DATE DE L'AFFICHAGE

8 septembre 2014

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION

DM sur budget annexe
eau et assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres de son Conseil Municipal la nécessité d'effectuer les modifications budgétaires ci-après demandées par la trésorerie afin de rééquilibrer les prévisionnels établis et clôturer correctement l'exercice 2013.

Budget annexe eau et assainissement / section de fonctionnement

Chapitre 011	+ 2000	Chapitre 023	- 2150
Chapitre 67	+ 150		
TOTAL	+ 2150	Total	- 2150

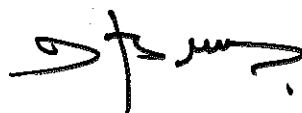
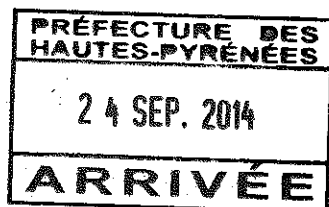
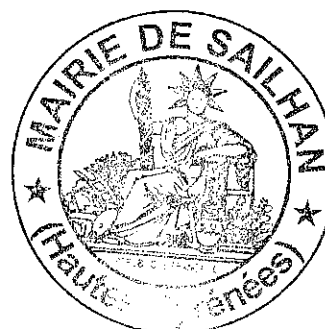
Section d'investissement

Chapitre 021	- 2150
Chapitre 23	- 2150

Le Conseil approuve à l'unanimité

Fait et délibéré en Mairie à Sailhan le 12 septembre 2014

Le Maire, Didier BRUN

HAUTES PYRENEES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de SAILHAN

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 septembre 2014

Afférents à au conseil municipal	Qui ont pris En exercice	part à la délibération	
11	11	9	

L'an deux mil quatorze, le douze septembre à vingt et une heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier BRUN, Maire.

Présents. Jean Michel MARIA, Georges TAJAN, J.Paul DUBOUILH, Alain CARRERE, Didier BRUN, J.Louis FENOLLAND, J.Jacques BENEY, Rosa SOULE ARTOZOUL

Absent excusé : M.C IGLESIAS donne pouvoir à Mr BRUN

Absent s. DEMANGEL Jean Claude, BERNEDE . Fabrice

DATE DE LA CONVOCATION

08 septembre 2014

DATE DE L'AFFICHAGE

08 septembre 2014

OBJET DE LA DELIBERATION

Mr FENOLLAND est nommé secrétaire de séance

Les membres présents formant la majorité, Mr le Maire déclare la séance ouverte.

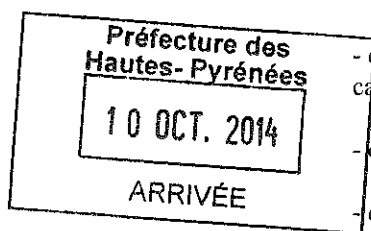
**Demande subvention
DDT pour travaux suite
aux crues 2013**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que les intempéries du 17 au 20 juin 2013, fortes pluies ayant entraîné une crue de La Neste, ont fortement endommagé les voies et équipements publics de la commune.

À sa demande, un dossier de demande de subvention pour réparation des dégâts a été établi par les services de la DDT – Implantation Territoriale de Lannemezan.

Au vu de ces documents, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

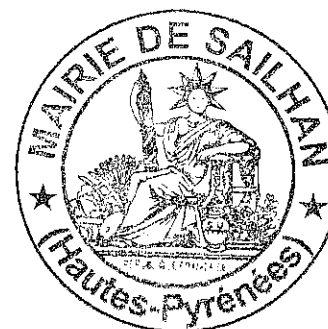
- d'approuver le contenu du dossier de demande de subvention pour réparation des dégâts;
- de solliciter des subventions aussi élevées que possible au titre du fond de solidarité pour les catastrophes naturelles, auprès du Conseil Général et de la Préfecture des Hautes-Pyrénées ;
- d'approuver le plan de financement annexé ;
- de s'engager à financer la part communale pour réaliser les travaux.



Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme
 Le Maire, Didier BRUN

Le Conseil approuve à l'unanimité



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.
 Copie certifiée conforme à l'original